

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction des mobilités routières

Décision du 02 Août 2022 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la route nationale 1007A en phase provisoire et de la route nationale 7 en phase définitive

NOR : TRET2212029S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 21 avril 2021 du Conseil Départemental du Vaucluse, relatif au projet de schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de la route nationale 7 déviation d'Orange ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 24 septembre 2021 ;

Sur proposition du chef du département de la transition écologique et de la doctrine technique en date du 29 juillet 2022 ;

Décident :

Article 1^{er}

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation de la route nationale 1007A en phase provisoire, et du tronçon de la route nationale 7 contournant la ville d'Orange en phase définitive, dans le département du Vaucluse, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le : 02 Août 2022

Le ministre délégué auprès de la ministre de la
transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des mobilités routières,

Sandrine CHINZI